



THE GLOBAL
COMPACT

« S'inscrire dans une démarche de progrès, de progrès par rapport à nous-mêmes pour faire mieux chaque année et partager avec d'autres des bonnes pratiques ou initiatives, c'est l'objet de notre adhésion au pacte mondial.

Au quotidien, la volonté de la direction est soutenue par l'engagement de nos équipes qui, par leur créativité, repensent notre manière de faire : de consommer moins d'encre avec les nouvelles technologies de trames aléatoires en impression, diminuer nos emballages avec l'alimentation automatique en encre sur nos presses passant de pots de 1 ou 2 kg en fût de 100 kg, devancer les mesures visant à supprimer l'alcool dans les solutions de mouillage pour l'impression (applicables en janvier 2006), etc.

Plus qu'une idée, cette adhésion est un engagement pour notre développement sur la durée ».

Laurent et Renaud Caillat

Président directeur général et directeur général de l'Imprimerie des Deux-Ponts

Pacte mondial

Lancé en juillet 2000 à l'initiative de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, le pacte mondial est destiné à rassembler les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, à la lutte contre la corruption, aux normes du travail et au respect de l'environnement. Le pacte mondial est une initiative volontaire d'entreprises responsables à laquelle l'imprimerie des Deux-Ponts a décidé d'adhérer. Par cet acte, l'entreprise soutient l'action de l'association et s'engage à faire une communication annuelle sur le progrès.

www.pacte-mondial.org et www.unglobalcompact.org

Les bonnes pratiques 2006

Entreprise : Imprimerie des Deux-Ponts
5 Rue des Condamines
38320 Bresson
France
04.38.24.14.24
04.38.24.14.25 Télécopie



Principes du Global Compact pris en compte

La politique de l'imprimerie des Deux-Ponts suit les principes 7, 8 et 9 relatifs à l'environnement.

Principe 7 : Soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux.

Principe 8 : Prendre une initiative pour promouvoir encore plus la responsabilité environnementale.

Principe 9 : Encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales.

Les actions réalisées

Protéger l'environnement (principes 7, 8 et 9 du pacte mondial) est aujourd'hui indispensable pour une entreprise.

Depuis 2004, l'imprimerie des Deux-Ponts est une entreprise certifiée ISO 14001. Elle a en effet mis en place un système de management environnemental.

L'engagement à la certification ISO 14001 n'est pas obligatoire. C'est une démarche volontaire qui a pour but principal de réduire au minimum l'impact environnemental lié aux activités de l'établissement.

Cette certification récompense un effort général de tous les employés qui, dans un même désir de protéger l'environnement et travailler dans des conditions optimales, ont su modifier leurs pratiques.

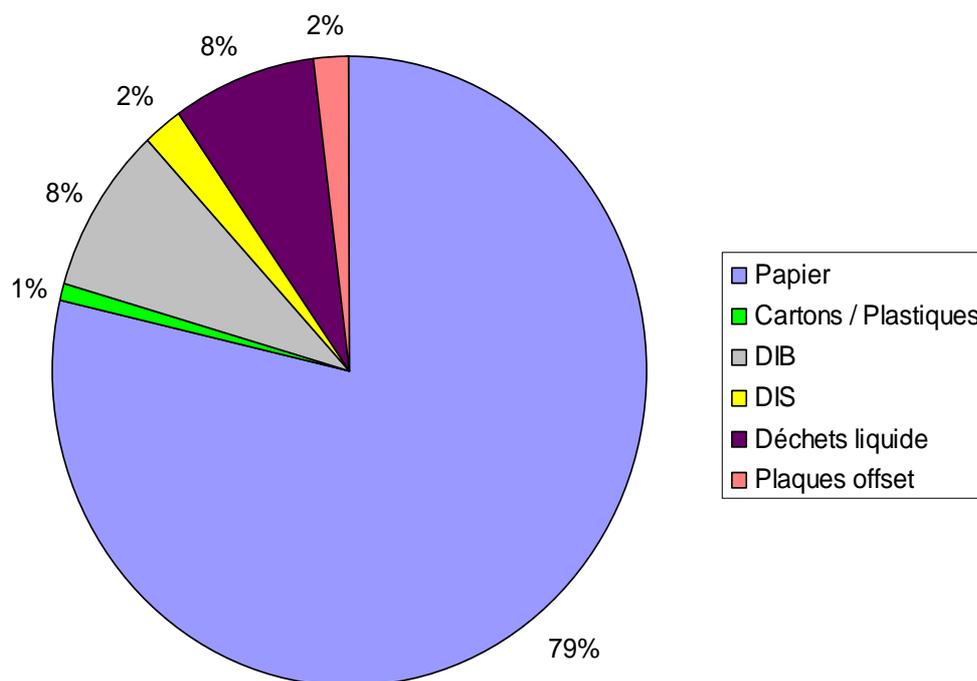
Cette volonté d'adaptation des comportements à de nouvelles exigences de travail est le résultat d'une longue tradition de qualité dans l'entreprise.

En constituant un système de management environnemental, la direction s'est engagée « à gérer la prévention de la pollution qui s'applique à la structure et au métier de l'imprimerie des Deux-Ponts et à mettre un système axé sur l'amélioration continue ».

A cet égard, voici quelques-unes des actions mises en place :

- Développer le respect de l'environnement dans toutes ses actions au quotidien par une sensibilisation et une communication appropriées.
- Promouvoir le développement durable tout au long de la production (de la sélection des matières premières jusqu'au recyclage du produit fini).
- Tri des déchets solides et liquides.

Proportion (en tonnes) des déchets revalorisés



- Ne rejeter aucune eau industrielle dans le réseau d'assainissement sans contrôle.
- Mettre tous les moyens en œuvre pour limiter la consommation d'énergie de matières premières et de matériaux d'emballage.

- Impliquer les fournisseurs et les sous-traitants dans le processus de respects de l'environnement : l'Imprimerie des Deux-Ponts utilise plus de 80% de papier issu de forêts gérées durablement (PEFC, FSC).

La protection environnementale représente un défi permanent. L'imprimerie s'engage à le relever au cours des années à venir en :

- Cherchant en permanence des produits substitutifs à ceux utilisés à ce jour et qui ont un impact sur l'environnement,
- Diminuant au maximum sa consommation de solvants,
- Sécurisant la gestion de ces stockages liquides et diminuer les déchets solides dangereux,
- Limitant sa production sonore globale interne et externe.

Notre effort pour améliorer l'environnement s'est aussi concrétisé par une certification Imprim'Vert en 2004. Où nous nous engageons à respecter des critères simples comme :

- Une bonne gestion des déchets dangereux,
- Une mise en place de rétentions sous les liquides dangereux afin d'éviter toute pollution accidentelle,
- Une exclusion des produits étiquetés toxiques (tête de mort) dans les ateliers offset.

La protection environnementale représente un défi permanent que l'Imprimerie des Deux-Ponts s'engage à continuer de relever au cours des années à venir, par des ajustements continuels et une volonté sans faille.

Contact :

Renaud Caillat
Directeur général
04.38.24.14.36

Jean-Philippe Desforges
Service sécurité / environnement
04.38.24.14.24